

# Frénésie immobilière en Région de Bruxelles-Capitale

par Michel MAZIERS  
secrétaire général de l'asbl

La jeunesse de la population bruxelloise fait pousser les projets immobiliers comme champignons sous la pluie un peu partout, notamment aux lisières de la forêt. A des degrés divers, ces projets méprisent ouvertement les législations protégeant l'environnement (classement de la forêt comme site en 1959, Natura 2000 en 2016, à l'Unesco en cours...

Nous avons certes la chance de vivre dans un Etat dit de droit, où la population peut s'opposer légalement à tout acte qui enfreindrait le droit... à condition d'en avoir les moyens financiers car tout acte judiciaire entraîne des frais, qui s'élèvent encore plus vite depuis que les honoraires d'avocat sont soumis à la tva (21% au moment où ces lignes sont écrites).

## A Boitsfort

Un projet jouxtant le grand étang de Ten Reuken, entre la vallée de la Woluwe et la forêt de Soignes (tous deux classés en Natura 2000) s'est heurté à une vive opposition de la commission de concertation; sous la pression, le promoteur Cofinimmo s'est vu obligé de reconsidérer l'ensemble du projet... dont on peut donc s'attendre à ce qu'il ne tarde pas à resurgir à plus ou moins brève échéance.

L'installation prévue de l'ambassade des Etats-Unis dans l'ancien immeuble d'Axa (Royale Belge) — potentiellement accompagnée de la location du château Charle-Albert récemment restauré comme résidence de l'ambassadeur — risque d'interférer avec la circulation dans le quartier du fait des mesures sécuritaires draconniennes qu'elle va entraîner et donc compliquer encore l'impact du projet

s'il ressuscite.

## A Auderghem

- Dans le prolongement du projet précédent — entre les avenues Van Horenbeke (n° 187-193) et du Grand Forestier et la drève Vanderborghet — et promettant donc de compliquer encore un "peu" plus la mobilité s'il se concrétise, un projet d'immeuble de 9 appartements, rescapé d'une demande de permis de lotir une zone plantée de 36 ha depuis lors retirée de l'enquête publique suscite un imbroglio qui fait



douter du sérieux des projets et suggère une volonté de saucissonner les projets pour en rendre l'impact environnemental moins visible. La zone plantée est un terrain de chasse et de passage de chauves-souris (espèce protégée) entre deux zones Natura 2000 (forêt et Woluwe).

- Château de Rouge-Cloître, chausée de Tervueren, un projet ressuscité après une quinzaine d'années, quoique atténué (tout est relatif) : bloc de 10



appartements, à 30m de la lisière (au lieu de 60...) et jouxtant abusivement la zone à haute valeur biologique Domaine d'Huart, en pleine zone de maillage vert régional indispensable aux chiroptères que le projet perturberait par la pollution tant lumineuse que sonore et chimique qu'il induirait.

- Oaktree, drève de Bonne-Odeur (à la sortie n° 2 de l'E411, face à Notre-Dame au Bois/Jezus Eik : projet pha-

raonique d'une centaine de logements + des bureaux + un appart-hotel de 42 chambres + 190 places de parking en sous-sol ! Tout cela en lisière de la forêt, avec en prime un problème de mobilité tel que l'Agentschap Wegen en Verkeer 'Agence flamande des Routes et de la Circulation) y oppose un veto catégorique, en particulier à cause de l'énorme danger d'encombrement à la sortie de l'autoroute (déjà saturée aux heures de pointe !).

Ces projets sont si démesurés qu'ils seront sans doute rejetés, d'autant qu'ils contredisent le masterplan Jezus-Eik décidé par la commune d'Overijse en 2015, mais à condition que des citoyens se mobilisent pour faire respecter la législation, avec le temps et les moyens financiers que cela suppose.

Voilà qui explique pourquoi nous insistons tant sur l'importance des cotisations et du recrutement de nouveaux membres sans lesquels tous nos efforts seraient vains.

Merci de comprendre à partir de ces exemples (à ne pas imiter) que, pour bénéficier des bienfaits de la forêt, il faut d'abord qu'elle survive à l'urbanisation débridée qui resserre son étai depuis deux siècles.

